

Parution le 7 septembre 2021

Commission des Finances
PV n° 2– 2021/2022
Consultation par mail du 6 septembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Franck PORET

Sont consultés : MM Claude FOURNIER – Dominique HARY - Jean-Michel HENON – Sandrine HIOT – Sylvain LEMAITRE – Carole LOISEL - Patrick QUENIART.

Le précédent PV du 19 août 2021, parution sur le site le 23 août 2021, est adopté.

La commission nomme Monsieur Patrick QUENIART, Trésorier du district, secrétaire de la Commission

Mutualisation arbitrage 2021/2022
Version du 6 septembre 2021

Une nouvelle version est établie afin de modifier le prélèvement des frais pour le Futsal District 1 suite aux modifications de la composition de la poule.

Annexe – Frais arbitrage

Les frais d'arbitrage des divisions suivantes donnent lieu à une caisse de péréquation dont les montants et les mensualités sont définis par le Comité Directeur, sur proposition de la Commission des finances.

Pour l'exercice 2021/2022, les montants sont définis comme suit :

Départementale 1 – 11 matches	2 050 €
Départementale 2 -9 matches	1 600 €
Départementale 3 – 9 matches	600 €
Futsal Départementale 1 – 7 matches	600 €

La Commission des finances établie le calendrier des prélèvements qui seront opérés.

Il est tenu compte des périodes prévues au calendrier générale, notamment la coupure hivernale.

Date du prélèvement	D1	D2	D3	Futsal 1
20/09/2021	300,00 €	200,00 €	75,00 €	
20/10/2021	250,00 €	200,00 €	75,00 €	75,00 €
20/11/2021	250,00 €	200,00 €	75,00 €	75,00 €
20/12/2021				75,00 €
20/01/2022				75,00 €
20/02/2022	250,00 €	200,00 €	75,00 €	75,00 €
20/03/2022	250,00 €	200,00 €	75,00 €	75,00 €
20/04/2022	250,00 €	200,00 €	75,00 €	75,00 €
20/05/2022	250,00 €	200,00 €	75,00 €	75,00 €
20/06/2022	250,00 €	200,00 €	75,00 €	
Totaux	2 050,00 €	1 600,00 €	600,00 €	600,00 €

La Commission des finances se charge du suivi du budget en collaboration avec les désignateurs de la Commission des Arbitres.

En cas de remise sur place, la caisse de péréquation prend en charge les déplacements des officiels la première fois. Si une nouvelle remise intervient pour le même club et la même équipe à domicile, un prélèvement complémentaire sera opéré à chaque nouvelle remise sur place.

Ce complément sera de

	D1	D2	D3	Futsal 1
A partir de la seconde remise sur place	90,00 €	85,00 €	35,00 €	55,00 €

En cas de forfait de l'une des équipes du groupe, les clubs seront crédités de la somme de, par match non joué à domicile.

	D1	D2	D3	Futsal 1
Remboursement	180,00 €	170,00 €	55,00 €	85,00 €

Le remboursement se fera sur simple demande du club, avant le 15 juin de la saison en cours, par le crédit du compte club.

Le secrétaire
Patrick QUENIART

Le Président
Franck PORET